

Vœu Groupe communiste et citoyen

Considérant le mal être dans la fonction publique hospitalière,

Considérant que l'épidémie que nous traversons depuis un an aurait dû nous porter à réfléchir, et à corriger les modes de recrutement de nos soignants, que nous avons applaudis, sans pour autant réfléchir à leur statut, et à leur condition de travail.

Le recours bien souvent massif aux contrats dit « vacataires » bien qu'il n'existe pas de définition légale de l'agent hospitalier vacataire, c'est la jurisprudence qui en précise la notion.

Le vacataire est un agent recruté pour une tâche précise ponctuelle et limitée et il est rémunéré à la vacation, c'est-à-dire à la tâche.

Considérant que l'agent ne perçoit pas de traitement indiciaire, ni indemnités de résidence, la précarité est telle que ces agents peuvent perdre leur emploi sans délai ni obtenir la moindre indemnité, peuvent pas bénéficier pas de droits à la formation.

Considérant que ces agents ne sont pas recrutés pour effectuer des missions ponctuelles, et limitées,

Mais au contraire ils occupent souvent des emplois permanents et devraient donc bénéficier de droits attachés au statut des agents contractuels (congés régime indiciaire, formation) Au vu de la précarité de sa situation l'agent recruté peut s'interroger sur le bien-fondé de son statut.

Considérant que l'état est parfaitement au courant de ce nom droit au sein des agents des services publics et particulièrement au, sein de l'AP-HP. Puisque lors de l'examen du projet de loi de la fonction publique à l'assemblée nationale, un amendement du gouvernement à proposer la création d'une prime de précarité pour les agents en CDD.

Considérant qu'une ville comme Paris, qui emploie dans la fonction publique hospitalière emploi plus de 100 000 personnes.

Nous demandons à Monsieur Veran, Ministre de la santé, de prendre en compte ce malaise inacceptable des personnels hospitaliers, qui vivent une situation de grande précarité.

Nous demandons à Mme Hidalgo en tant que Présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP, de s'emparer du sujet des emplois dits « vacataires » et d'ouvrir un vrai débat avec M. Martin Hirsch, Directeur Général de l'AP-HP, pour que cette grande institution, soit à hauteur de ses engagements humains.

